

Direction opérationnelle de Tizi-Ouzou

Réf : AT/DO-TO/SDFS N° : 004/2022

Tizi-Ouzou, le 15 février 2022

A

**MADAME LA RESPONSABLE DU BUREAU D'ETUDE
MOKHBI DJAMILA**

Objet : A/S Notification de résiliation de contrat à vos torts exclusifs.

- lettre de consultation n° : AT/DO-TO/SDFS/DPM/13/2021 relative aux aménagements et extension de huit (08) murs de clôture.

Madame,

Considérant :

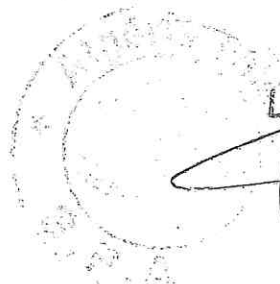
- Les deux mises en demeure : **AT/DO-TO/SDFS N° : 244/2021** du **05/12/2021** et **AT/DO-TO/SDFS N° : 256/2021** du **26/12/2021** qui vous ont été adressées à l'effet de respecter vos engagements et transmettre à mes services les études restantes des projets de construction et aménagement de 08 murs de clôtures
- Votre courrier de réponse reçu en date du **02/01/2022** dans lequel vous demandez un avenant d'étude complémentaire faute de quoi vous désisterez de ce projet.
- La réunion de travail tenue en date du **09/02/2022**, dans laquelle vous avez maintenu votre demande de complément d'étude car selon vous d'ores, l'offre de la soumission ne couvre pas les études de murs de soutènement.

Pour vous informer que le motif que vous invoquez n'est pas recevable pour les raisons suivantes :

- Les offres des soumissionnaires classés deuxième et troisième sont plus intéressantes que votre offre augmentée du complément demandé.
- Une demande d'éclaircissement quant à la sous-estimation de votre offre vous a été adressée par mes services en date du **05/05/2021**. Vous vous êtes engagés par le courrier ref : **0103/TECH/MD/21** du **13/05/2021** à réaliser ces études selon les prix proposés.
- Il est mentionné dans le devis quantitatif et estimatif, six (06) **extensions** de murs de clôture, ce qui renseigne largement sur la probable nécessité de mur de soutènement ou voile.

Non seulement vous entravez l'avancement de ces projets, mais en plus vous refusez de respecter vos obligations contractuelles, à cet effet, je vous notifie la résiliation à vos torts exclusifs du contrat relatif à la réalisation des (08) huit murs de clôtures. Vous endosserez, ainsi, toutes les pertes que peut produire la résiliation de ce contrat, notamment, les pénalités de retards, retenue de garantie, ... etc.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma haute considération.



Le Directeur Opérationnel
de TIZI OUZOU
Signé: Amar ADA

Direction Opérationnelle de Tizi-Ouzou
Siège Social : Poste CHIKI Amar, 15008 Tizi-Ouzou
NIF : 000 216 001 808 337
NIS : 000 216 290 656 936
RC N° : 02 B 0018083

www.algeriatelecom.dz
Email : contact@at.dz
Tél : +213 (026) 12 80 18
Fax : +213 (026) 12 94 89